

baie de Fundy sous la direction de M. Baird, indiquent que ces terres sont très productives lorsqu'on leur applique un traitement approprié et qu'on les met en culture. Les terres qui ne sont ni cultivées ni asséchées ne donnent qu'une demi-tonne de foin de qualité inférieure à l'acre tandis que le sol semblable, à une centaine de pieds plus loin, peut produire de trois à quatre tonnes de foin de qualité supérieure à l'acre, lorsqu'il est convenablement cultivé.

Les propriétaires de terres d'alluvions qui ont récemment nommé leurs représentants sont prêts à envoyer à Ottawa des délégations de différentes régions de la tête de la baie de Fundy au Nouveau-Brunswick, de mon comté et du comté que représente le ministre des Finances. La délégation choisie attend que le comité lui dise quand venir présenter leurs observations, afin que l'Etat affecte une somme à cette fin et qu'on entreprenne les travaux cette année.

Il importe de commencer les travaux maintenant, si on veut que les cultivateurs et ceux qui reviendront de la guerre ou seront congédiés par les industries de guerre puissent exploiter ces terres, car il s'écoulera quelques années avant qu'on retire un plein avantage des travaux.

Jusqu'à 1942, l'Etat a dépensé une somme globale de \$14,547,875 pour le rétablissement agricole des Prairies, et une partie importante de ces travaux comprend l'emmagasinage de l'eau au bénéfice des cultivateurs de là-bas. Tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture voient la chose d'un bon œil. Un crédit de 2 millions de dollars a été voté l'an dernier et nous délibérons maintenant sur un crédit du même montant, et les riverains de la tête de la baie de Fundy,—je crois que le ministre approuve l'idée,—demandent cette année qu'on leur accorde une part de la somme et qu'on ajoute au crédit au moins un quart de million de dollars, afin qu'on puisse commencer les travaux immédiatement.

Il y a des sommes spéciales consacrées à l'Ouest, comme les \$500,000 votés l'an dernier sous l'empire de la Loi d'assistance à l'agriculture des prairies, un crédit de \$28,175,000 pour le versement de primes à la réduction des emblavures, et ainsi de suite. L'an dernier, il y a eu aussi une somme de \$1,950,000 pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries et une autre somme de \$50,000, soit une somme globale de \$32,675,000 pour l'an dernier. Pas un dollar de cette somme ne s'est dépensé dans l'Est. Cette année, les crédits indiqués sous ces mêmes rubriques se chiffrent à \$8,390,000. Pas un dollar du crédit de l'an dernier ni de celui de cette année n'est attribué à l'Est sous l'empire de cette loi, à moins que le ministre n'adopte le vœu exprimé

[M. Black (Cumberland).]

par le comité et ne donne plus d'ampleur à la mesure législative ou n'accorde un crédit spécial pour que le travail dans les marécages puisse être immédiatement entrepris.

Quand le ministre tient à la réalisation d'un projet comme celui-ci, il réussit d'ordinaire, et je crois que l'intérêt qu'il a manifesté les années précédentes et celui dont il fait preuve maintenant au sujet de ces questions l'encourageront à accorder un crédit avant la fin de la session, afin que ce travail puisse être entrepris. Ils proposent que le travail se fasse principalement à la machine afin de réduire les besoins en fait de main-d'œuvre au minimum. Il est nécessaire aussi que les embouchures des cours d'eaux soient ouverts et que les cheneaux de drainage qui, ces dernières années, se sont remplis d'alluvions soient nettoyés, qu'on fournisse les machines qui peuvent être utilisées pour le déblaiement des fossés plus petits de drainage et que les nombreux abatis et digues qui se sont écroulés ou ont été ébranlés ces dernières années soient restaurés.

Je pense que les ministères de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sont également prêts à contribuer dans une certaine mesure à l'exécution de ces travaux. Ces terres marécageuses sont les plus fertiles de tout le Canada. Elles ont attiré les premiers colons et si cette région ne peut être assainie, on ferait aussi bien de renoncer à l'exploitation agricole que nous y avons connue. Car, on se sert de la production de ces terres pour fertiliser les terres arables où l'on devrait être au mesure d'élever jusqu'à cent bêtes à cornes alors qu'actuellement on n'y en élève aucune. Une acre de terrain marécageux convenablement cultivé entraîne la culture de cinq acres de haute terre, l'élevage de gras bestiaux, l'industrie laitière rétabliraient l'agriculture dans son état antérieur et la rendraient même plus prospère que par le passé.

Je suis très sensible à l'attitude que le ministre de l'Agriculture a adoptée dans le passé à l'égard de cette proposition. Je crois que la chose lui sourit autant que par le passé, les cultivateurs de l'Est croient que s'il y est vraiment résolu, un crédit sera accordé à cette fin dès cette année.

Je ne veux pas reprendre mon siège avant d'avoir remercié, au nom de l'Est et en particulier au nom des propriétaires de terrains marécageux, tous les membres du comité qui ont fait un accueil si sympathique à cette proposition. Je tiens à remercier les honorables députés de l'Ouest,—cette partie du pays a bénéficié de ces déboursés considérables,—les honorables députés des provinces centrales, ainsi que l'honorable député de Kendersley (M. Henderson) qui a pris la parole